Département de Lot - et- Garonne

BLANQUFORT sur BRIOLANCE

SAINT FRONT sur LEMANCE

ooo

PROJET de MODIFICATION du ZONAGE d'ASSAINISSEMENT des EAUX USEES

ENQUETE PUBLIQUE

(du 22.09.2025 au 23.10.2025)

Réf. : E 25000057 / 33

RAPPORT et CONCLUSIONS du COMMISSAIRE - ENQUETEUR

I

Michel CHABRIER Commissaire Enquêteur près le Tribunal Administratif de Bordeaux

12, Av. Emile Zola 47500 FUMEL .T° 06 74 18 95 41 michelchabrier47@outlook.fr

Le 21.11.2 025

SOMMAIRE

I. RAPPORT DU COMMISSAIRE -ENQUÊTEUR

1. OBJET de l'ENQUÊTE PUBLIQUE page 4

2. Le PROJET 4

2.1 Demandeur

2.2 Cadre juridique

2.3 Conception du projet

2.4 Composition du dossier soumis à enquête publique

2.5 Choix des sites

2.6 Synthèse des principales caractéristiques du projet

2.7 Avis des Communes concernées

2.8 Avis de la MRAE Nouvelle Aquitaine

2.9 Consultation de Personnes publiques

2.10 Lisibilité du projet

3. ORGANISATION et DEROULEMENT de l'ENQUÊTE PUBLIQUE 12

3.1 Décision de nomination du Commissaire-Enquêteur

3.2 Mise au point du dossier à soumettre à enquête

3.3 Arrêté portant ouverture de l'enquête

3.4 Avis d'enquête publique

3.5 Publicité

3.6 Lieux d'Enquête

3.7 Permanences du Commissaire-Enquêteur

3.8 Information du public sur les lieux d'enquête

4. ANALYSE des **CONTRIBUTIONS** 14

4.1 Synthèse comptable des contributions

4.2 PV. de synthèse

4.3 Observations du Commissaire -Enquêteur

II. CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE du COMMISSAIRE - ENQUÊTEUR

16

1 Rappel synthétique de l'objet de l'Enquête

2. Clôture de l'enquête. Procès-Verbal de synthèse

3. Avis motivés du Commissaire-Enquêteur

PIECES JOINTES AU RAPPORT :

19 à 30

01. Arrêté du 01.09.2025

02. Avis d'enquête publique

03. Publication Sud-Ouest du 05.09.2025

04. Publication Sud-Ouest du 26.09.2025

05. Publication La Dépêche du Midi du 05.09.2025

06. Publication La Dépêche du Midi du 26.09.2025

07. Certificat d'affichage BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE

08. Certificat d'affichage SAINT-FRONT SUR LEMANCE

I. RAPPORT du Commissaire-Enquêteur

---

1. OBJET DE L'ENQUÊTE

A l'issue d'une étude préalable conduite par la Communauté de Communes du Fumélois en 2005, les zonages d'assainissement des eaux usées des communes de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE et de SAINT-FRONT SUR LEMANCE ont été validés par leurs conseils municipaux respectifs les 29.09.2006 et 26.07.206.

Après transfert de leur compétence ''assainissement ''au Syndicat ''EAU 47 '', ce dernier a proposé d'actualiser les zonages prévus en 2005 pour tenir compte de l'évolution effective des Bourgs comme encore de petits hameaux où la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif ne parait plus justifiée.

Les conseils municipaux ont rendus des avis simples favorables sur les nouveaux projets se zonages proposés par EAU 47, suivant délibérations des 22.10.2024 & 12.11.2024.

Les modifications proposées nécessitent toutefois d'être soumises à enquête publique.

2. Le PROJET

2.1. Demandeur :

EAU 47, Syndicat Départemental d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Lot et Garonne

997, rue du Docteur Jean BRU

47031. AGEN Cedex

T° : 05 53 68 44 00

2.2. Cadre juridique :

* Le Code de l'Environnement (articles L. 123-1 et suivants & R. 123-5)

* Le Code de l'Urbanisme

* Le Code Général des collectivités territoriales (articles R. 2224-6 et suivants)

2.3. Conception du Projet

Le projet a été conçu et présenté par le porteur de projet : EAU 47

2.4. Composition du dossier soumis à enquête

Le dossier soumis à enquête comporte 2 sous-dossiers de proposition d'actualisation des zonages d'assainissement collectif :

- L'un concernant la commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
- L'autre concernant la commune de SAINT-FRONT SUR LEMANCE

Chaque sous-dossier comporte globalement :

* Les délibérations de la commune et du conseil syndical d'EAU 47

* Requête et décision du Tribunal administratif de Bordeaux (Commissaire – Enquêteur)

* Une Notice de présentation

* Textes et documents graphiques synthétisant un état des lieux incluant la présentation de la commune ainsi que les dispositifs d'assainissement existants, puis l'opportunité de mise à jour du zonage d'assainissement après évaluation environnementale et analyse financière.

2.5. Sites concernés :

Les sites concernés sont les bourgs des communes ainsi que des hameaux dont les développements supposés il y a une dizaine d'années, n'ont pas prospéré, remettant en cause l'opportunité de réalisation de réseaux d'assainissements collectifs spécifiques.

Des corrections ponctuelles sont toutefois proposées dans des bourgs desservis par des réseaux d'assainissement collectif.

2.6. Synthèse des principales caractéristiques du projet :

* *Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE :*

Le bourg de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE, ainsi que celui du hameau de la Sauvetat de Blanquefort sont desservis par des réseaux **d'assainissement collectif.**

Les derniers bilans d'autosurveillance concluent que les traitements des stations d'épuration (type boues activées pour la première et type filtres plantés de roseaux pour la seconde), répondent aux obligations règlementaires, tout en conservant des capacités d'accueil significatives.

Les installations **d'assainissement non collectif,** c'est-à-dire individuelles font l'objet d'un contrôle périodique pour évaluer leur fonctionnement.

A l'issue des derniers contrôles, il n'a pas été relevé de dysfonctionnement majeur, les quelques anomalies résiduelles pouvant être corrigées sans difficulté., dans les 4 ans après leur signalement ou dans l'année en cas de vente ;

Le suivi des systèmes d'assainissement en activité, validés en 2006 établit que la réalisation de réseaux d'assainissement collectif sur le hameau de **Naugarède** comme sur celui de **Saint-Chaliès ne se justifie** plus eu égard à l'absence de développement des hameaux et au peu d'habitations occupées traitées par des installations d'assainissement individuelles globalement satisfaisantes.

* *Commune se SAINT-FRONT SUR LEMANCE :*

Le bourg de SAINT-FRONT SUR LEMANCE ainsi que celui du hameau de Bonaguil sont desservis par des réseaux **d'assainissement collectif.**

La station d'épuration du bourg de SAINT-FRONT SUR LEMANCE est du type boues activées et a plus de 40 ans . Son fonctionnement est correct, mais elle est parasitée par des infiltrations d'eau de pluie qui nécessiteront des travaux de réhabilitation par Eau 47.

La station d'épuration du bourg du hameau de Bonaguil est une microstation de type boues activées, mais d'une capacité insuffisante pour absorber les effluents supplémentaires liés à la saison estivale générant une importante influence saisonnière.. Des études sont en cours pour proposer la réalisation d'une nouvelle station d'épuration correctement dimensionnée.

Les modifications proposées pour actualiser le zonage communal d'assainissement propose :

- De compléter la zone d'assainissement collectif du Bourg de SAINT-FRONT SUR LEMANCE comme suit, pour inclure 4 terrains de futures habitations :

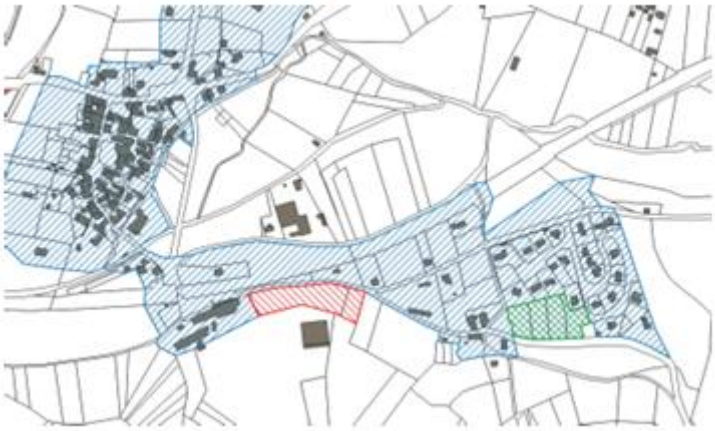

- De compléter la zone d'assainissement collectif du village de Bonaguil, comme suit :

De réduire des zones d’assainissement collectif dans le Bourg de SAINT-FRONT SUR LEMANCE, comme suit :

Dans le bourg, des parcelles du secteur « Séguinet » avaient été zonées en assainissement collectif mais ne sont pas desservies par le réseau. Ces parcelles sont situées à l'ouest de la route départementale n°710. Vu l'éloignement des réseaux, et de fait qu'elles possèdent un ANC conforme, nous proposons de retirer ces parcelles	
Au nord du bourg, certaines parcelles sont zonées en zone Naturelle dans le PLUI. Elles ne sont pas raccordables au réseau actuel et ne feront pas l'objet d'urbanisation. Il est proposé de les retirer de la zone collective.	
Au sud du bourg, les parcelles permettant l'accès à l'usine seront également sorties du zonage d'assainissement collectif.	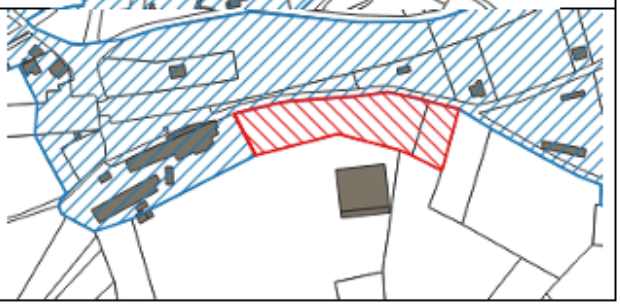

- De supprimer le zonage d'assainissement collectif sur les hameaux de **Péméja** et de **Lastreilles** et de les transférer en zonage d'assainissement individuel eu égard à la stagnation résidentielle relevée dans ces hameaux.comme encore en l'absence de quelque problématique pouvant justifier une réflexion de nature à remettre en cause l'opportunité des installations d'assainissement individuelles.

Les installations **d'assainissement non collectif,** c'est-à-dire individuelles feront l'objet d'un contrôle périodique pour évaluer leur fonctionnement. Ce contrôle est en cours et ses résultats ne sont pas connus. Toutefois, en cas d'anomalie avérée, les installations individuelles existantes ne devraient pas présenter de difficulté de réhabilitation dans les 4 ans après leur signalement ou dans l'année en cas de vente ;

De multiples documents graphiques (schémas et plans) permettent de visualiser et d'identifier les zones ou les portions de territoires concernés.

2. 7. Avis des Communes concernées :

* Pr délibération 30 / 2024 du 22 octobre 2024, le Conseil municipal de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE :

Emet un avis simple favorable sur le projet d'assainissement des eaux usées sur la Commune de Blanquefort sur Briolance tel que proposé par le Syndicat Eau47 et détaillé dans la carte jointe en annexe et intégrant les modifications suivantes :

- Assainissement collectif : suppression des secteurs de Nogarède et de Saint-Chaliès

Prend note que la procédure de révision du zonage d'assainissement à suivre est la suivante :

- Arrêt du projet de zonage et lancement de l'enquête publique (réalisée et prise en charge par Eau47)
- Avis simple du Conseil Municipal par délibération sur le zonage après enquête publique
- Approbation du zonage après enquête publique par délibération du Bureau Syndical d'Eau47

Constate que la présente délibération est adoptée par 6 voix pour et 1 voix contre.

* Par délibération N° 39 / 2024 du 12 novembre 2024, le Conseil municipal de SAINT-FRONT SUR LEMANCE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis simple favorable sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de Saint Front sur Lémance, tel que proposé par le syndicat EAU47 et détaillé dans la carte jointe en annexe, et intégrant les modifications suivantes :
  - Assainissement collectif : ajout des parcelles à urbaniser F1209, F1208, F1207 et F1206 au-dessus du lotissement de Sarmes, ajout des parcelles D599, D598 et D534 situées au début de la Route d'Aillon à Bonaguil. Suppression de la parcelle F1138

au Séguinet, de la parcelle F361 et F375 à Lapierre et des parcelles F708 et F707 dans le Bourg.

- Assainissement non collectif : le reste de la commune.

- Prend note que la procédure de révision du zonage d'assainissement à suivre est la suivante :
  - Arrêt du projet de zonage et lancement de l'enquête publique par délibération du bureau syndical d'EAU47 ;
  - Déroulement de l'enquête publique (réalisée et prise en charge par EAU47) ;
  - Avis simple du conseil municipal par délibération sur le zonage après enquête publique ;
  - Approbation du zonage après enquête publique délibération du bureau syndical d'EAU47
- Constate que la présente délibération a été adoptée à 14 voix.

2.8. Avis de la MRAE Nouvelle Aquitaine

* Concernant BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE :

La MRAE Nouvelle Aquitaine précise, le 5 février 2025

Décision après examen au cas par cas
en application de l'article R. 122-17 du Code de l'environnement

Article 1er :

En application de l'article R. 122-18 du Code de l'environnement et sur la base des informations fournies par la personne responsable, le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Blanquefort-sur-Briolance (47) présenté par le Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Eau 47 **n'est pas soumis à évaluation environnementale.**

Article 2 :

La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs. Elle ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis. Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Blanquefort-sur-Briolance (47) est exigible si celui-ci, postérieurement à la présente décision, fait l'objet de modifications.

* Concernant SAINT-FRONT SUR LEMANCE :

La MRAE Nouvelle Aquitaine précise, le 3 février 2025 :

Décision après examen au cas par cas
en application de l'article R. 122-17 du Code de l'environnement

Article 1er :

En application de l'article R. 122-18 du Code de l'environnement et sur la base des informations fournies par la personne responsable, le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Front-sur-Lémance (47) présenté par le Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Eau 47 **n'est pas soumis à évaluation environnementale**.

Article 2 :

La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs. Elle ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis. Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Front-sur-Lémance (47) est exigible si celui-ci, postérieurement à la présente décision, fait l'objet de modifications.

2 9 Consultation de Personnes Publiques

Le dossier ne fait état d'aucune consultation de Personne Publique en dehors des collectivités concernées.

2 10 Lisibilité du Projet

Les dossiers produits sont didactiques, clairs, bien présentés avec de nombreux plans et schémas illustrant l'opportunité de corriger les zonages d'assainissement des 2 communes concernées.

La lisibilité des dossiers mérite d'être soulignée.

3. ORGANISATION ET DEROULEMENT de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

3.1 Décision de nomination du Commissaire-Enquêteur

En réponse à la demande de Monsieur le Président du SIAEPA de Lot et Garonne enregistrée le 22.04.2025, le Commissaire-Enquêteur soussigné a été nommé par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux n° E 25500057/33 en date du 24.04.2025.

La mission a été acceptée le 02.05.2025.

3.2 Mise au point du dossier à soumettre à enquête

Le dossier soumis à enquête ainsi que les modalités de la procédure y relative ont été convenues par échanges téléphoniques et courriels au cours du mois d'août 2025avecMme Nathalie Coupeau, Gestionnaire des affaires foncières au Syndicat EAU 47.

3.3 Arrêté portant ouverture de l'enquête (PJ.1)

Par arrêté N° 25-087-A du 01.09.2025, Mme Geneviève LE LANNIC a prescrit l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement des Communes de BS/B et de SAINT-FRONT SUR LEMANCE ***du 22.09.2025 au 23.10.2025 à 17h.00*** (soit 32 jours consécutifs).

3.4 Avis d'enquête publique (PJ.2)

Il a été établi dans les mêmes conditions afin d'assurer la publicité réglementaire prévue par voie de presse ainsi que dans les communes concernées.

3.5 Publicité

Elle a été réalisée :

Par voie de presse : publication dans la rubrique des annonces légales de journaux suivants :

Sud-Ouest : éditions des 05 & 26 septembre 2025 (P.J. 3 & 4)

La Dépêche du Midi : éditions des 05 & 26 septembre 2025 (P.J. 5 & 6)

Par affichage réglementaire aux lieux et places accoutumés des mairies concernées, (P.J.7 & 8), au siège de EAU 47 à AGEN , ainsi que dans les Bourgs et dans les hameaux suivants : Bonaguil, Pemeja, Lastreilles, La Sauvetat, St. Chaliès, Nogarède.

Les photos des lieux d'affichage ont été communiquées par le Porteur de projet.

Sur le site internet du Syndicat EAU 47 : www.eau47.fr > Nos activités >Rapport/Enquêtes publiques

3.6 Lieux d'Enquête

Les pièces du projet ainsi qu'un registre d'enquête ont été mis à disposition du public dans chacune des 2 communes concernées : BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE & SAINT-FRONT SUR LEMANCE

Le siège de l'enquête a été fixé en mairie de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE.

3.7 Permanences du Commissaire-Enquêteur

Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions matérielles les :

- ***26.09.2025 de 9h.00 à 12h.00 en mairie de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE***
- ***07.10.2025 de 14h.00 à 17h.00en mairie de SAINT-FRONT SUR LEMANCE***
- ***14.10.2025 de 9h.00 à 12h.00 en mairie de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE***
- ***23.10.2025 de 14h.00 à 17h.00en mairie de SAINT-FRONT SUR LEMANCE***

Les lieux auraient permis de préserver l'indépendance du public, chaque personne pouvant être reçue individuellement.

Que les élus et les personnels des mairies en soient remerciés.

3.8 Information du public sur le lieu d'enquête

Les dossiers du projet ainsi que les registres d'enquête ont été tenus à disposition du public dans les mairies concernées à leurs jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête

4. ANALYSE des CONTRIBUTIONS

4.1 Synthèse comptable des contributions :

Au terme de l'enquête :

- Aucune contribution n'a été portée sur les registre d'enquête
- Aucune contribution n'a été exprimée verbalement au Commissaire -Enquêteur durant ses permanences
- Aucun document ou rapport n'a été remis en mairie pour être annexé au registre
- Aucun courrier n'a été adressé au Commissaire-Enquêteur
- Aucun courriel n'a été transmis sur le site de EAU 47

4.2 PV. de synthèse :

En l'absence de toute observation ou contribution il na pas établi de P.V. de synthèse .

EAU 47 a été informé de la situation

4.3 Observations du Commissaire -Enquêteur :

L'absence de contribution ne saurait traduire un quelconque désintérêt du public ou une insuffisance de publicité préalable à l'enquête.

Dans la pratique la population résidente concernée se satisfait des dispositifs d'assainissement individuels actuels.

Quant aux petites extensions prévues dans les bourgs elles traduisent une actualisation ponctuelle techniquement nécessaire des réseaux d'assainissement collectifs en service.

II. CONCLUSIONS et AVIS MOTIVES d.u COMMISSAIRE - ENQUÊTEUR

---

1. RAPPEL SYNTHETIQUE de l'OBJET de l'ENQUËTE

La compétence ''Assainissement'' des communes de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE & SAINT-FRONT SUR LEMANCE ayant été transférée au Syndicat ''EAU 47 '', ce dernier a proposé d'actualiser les zonages prévus en 2005 pour tenir compte de l'évolution effective des Bourgs comme encore de petits hameaux où la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif ne parait plus justifiée .

Les conseils municipaux ont validé les propositions de EAU 47 en fin d'année 2024.

Les modifications proposées nécessitent toutefois d'être soumises à enquête publique en application des dispositions :

* Du Code de l'Environnement (articles L. 123-1 et suivants & R. 123-5)

* Du Code de l'Urbanisme

* Du Code Général des collectivités territoriales (articles R. 2224-6 et suivants)

2. CLÖTURE de l'ENQUËTE et P.V. de SYNTHESE

Comme il a été précisé dans le Rapport (Chap. 4) , aucune observation ou contribution n'a été formulée au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22.09. 2025 au 23.10. 2025 en mairies de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE & SAINT-FRONT SUR LEMANCE.

En conséquence, il n'a pas été établi de P.V. de synthèse. EAU 47 a été informé.

3. AVIS MOTIVES du COMMISSAIRE-ENQUËTEUR

3. 1 . AVIS concernant la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE :

L**es réseaux d'assainissement collectif** des Bourgs de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE et du hameau de la SAUVETAT de BLANQUEFORT satisfont aux obligations règlementaires, tout en conservant des capacités d'accueil significatives

Les installations d'assainissement non collectif (c.à.d. : individuel)ne connait pas de dysfonctionnement majeur, des anomalies résiduelles pouvant être facilement corrigées dans les 4 ans après leur signalement ou dans l'année en cas de vente .

Ces installations individuelles concernent notamment les habitations des hameaux de **Naugarède** et de **Saint-Chaliès** qui ne connaissent pas les développements supposés en 2006. Les réseaux d'assainissement collectifs projetés à l'époque ne se justifient plus, ni techniquement ni économiquement.

Il parait actuellement opportun d'abandonner leurs projets de réalisation et de corriger les zonages d'assainissement par voie conséquence. (validation par le Conseil Municipal le 22 octobre 2024)

Cette démarche permettra d'assurer une meilleure cohérence entre le document de planification (figé et souvent rapidement dépassé) et la réalité territoriale pour consacrer les moyens disponibles à **'' un assainissement utile''.**

Aussi, dans ce contexte, et pour les motifs développés précédemment,

Le Commissaire-Enquêteur soussigné :

Emet un **AVIS FAVORABLE**

Au Projet de Modification du Zonage communal d'Assainissement de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE tel que proposé par le Syndicat EAU 47.

Le Commissaire-Enquêteur,

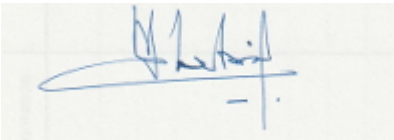

3.2. AVIS concernant la Commune de SAINT-FRONT SUR LEMANCE :

Le réseau collectif d'assainissement du Bourg de SAINT-FRONT SUR LEMANCE mérite d'être actualisé compte tenu de sa relative ancienneté (40 ans) pour prendre en compte :

- Des travaux de réhabilitation eu égard à des infiltrations parasites d'eaux pluviales,
- L'extension du réseau pour desservir les terrains de 4 futures habitations,
- La réduction de 3 petits secteurs qui s'avèrent inappropriés à un assainissement collectif

La capacité de traitement de la station d'épuration du **réseau collectif d'assainissement du Bourg de Bonaguil** s'est avérée insuffisante en période estivale. Une mise à niveau est en cours d'étude.

La suppression du zonage d'assainissement collectif projeté initialement dans les hameaux de **Péméja** et de **Lastreilles** est appropriée eu égard à la stagnation résidentielle relevée dans ces hameaux.comme encore en l'absence de quelque problématique pouvant justifier une réflexion de nature à remettre en cause l'opportunité des installations d'assainissement individuelles.

Ces propositions (validées par le Conseil Municipal le 12 novembre 2024) permettront d'assurer une meilleure cohérence entre le document de planification (figé et souvent rapidement dépassé) et la réalité territoriale pour consacrer les moyens disponibles à **'' un assainissement utile''.**

Aussi, dans ce contexte, et pour les motifs développés précédemment,

Le Commissaire-Enquêteur soussigné :

Emet un **AVIS FAVORABLE**

Au Projet de Modification du Zonage communal d'Assainissement de la Commune de SAINT-FRONT SUR LEMANCE tel que proposé par le Syndicat EAU 47

Le Commissaire-Enquêteur,

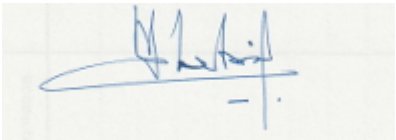

PIECES JOINTES AU RAPPORT :

01. Arrêté du 01.09.2025
02. Avis d'enquête publique
03. Publication Sud-Ouest du 05.09.2025
04. Publication Sud-Ouest du 26.09.2025
05. Publication La Dépêche du Midi du 05.09.2025
06. Publication La Dépêche du Midi du 26.09.2025
07. Certificat d'affichage BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
08. Certificat d'affichage SAINT-FRONT SUR LEMANCE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE

ARRÊTÉ n°25-087-A

Prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement DES COMMUNES DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-8, L.2224-10, R.2224-8 et R.2224-9,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L120-1 et suivants et R 123-9 et suivants,

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau,

Vu le décret n°2011-2018 du 29 septembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu l'ordonnance n°2016-1060 en date du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu l'Arrêté préfectoral n° 47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1er juillet 2025,

Vu les notes techniques élaborées par les services du syndicat EAU47 en septembre 2024 déterminant le zonage d'assainissement des communes de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE,**

Vu les décisions de la Mission Connaissance et Evaluation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine en date du 03 février 2025 dispensant le Syndicat EAU47 de produire une évaluation environnementale dans ces dossiers,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** en date du 22 octobre 2024 rendant un avis simple favorable sur le projet de zonage proposé,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE** en date du 12 novembre 2024 rendant un avis simple favorable sur le projet de zonage proposé,

Vu les décisions du Bureau Syndical d'EAU47 n° 24_063_B en date du 28 novembre 2024, visée le 06 décembre suivant approuvant le principe de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** et décidant le lancement de l'enquête publique,

Vu les décisions du Bureau Syndical d'EAU47 n° 24_064_B en date du 28 novembre 2024, visée le 06 décembre suivant approuvant le principe de modification du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de **SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE** et décidant le lancement de l'enquête publique,

Vu la décision n° E25000057/ 33 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 24/04/2025 désignant **Monsieur Michel CHABRIER** Géomètre-expert honoraire, en qualité de Commissaire-enquêteur.

La Présidente du Syndicat Départemental EAU47,

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du zonage d'assainissement des communes de :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE
du 22/09/ 2025 au 23/10/2025 2025 inclus à 17h00
(soit une durée de 32 jours consécutifs).

Article 2 :

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une décision du Bureau Syndical approuvant le zonage d'assainissement après enquête publique.

Le Conseil Municipal de chaque commune émettra au préalable, un avis simple consultatif.

Article 3 :

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairie de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** (siège de l'enquête publique), **SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE** aux jours et heures habituels d'ouverture soit comme suit :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE du lundi au vendredi de 08h à 12h.

SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h et le mercredi de 08h30 à 12h30.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et/ou contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser au Commissaire-enquêteur, soit par écrit à son attention à la mairie par voie postale soit par courriel à l'adresse ci-après :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE, 6 Place de la Briolance 47500
mairieblanquefortsurbriolance@collectivite47.fr

SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE, 1, place de la Mairie 47 500 (mairie.st-front @wanadoo.fr),

Syndicat Mixte EAU47 avenue du Docteur Jean Bru, 47031 AGEN (n.coupeau@eau47.fr)

L'information du public par voie dématérialisée sera effectuée par la mise en ligne du dossier d'enquête publique ainsi que les différentes pièces afférentes au dossier, sur le site internet du Syndicat EAU47 à l'adresse suivante : www.eau47.fr → Nos activités → Rapport/Enquêtes publiques.

Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat EAU47, situé au 997 avenue du Docteur Jean Bru, 47031 AGEN Cedex, afin de consulter le dossier numérique de l'enquête publique contenant toutes les informations relatives à celle-ci.

Article 4 :

Monsieur Michel CHABRIER, Géomètre-expert honoraire, siègera en qualité de Commissaire-enquêteur en mairies de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** (siège de l'enquête publique), **SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE**, afin de recevoir le public pour recueillir les observations, propositions et/ou contre-propositions aux jours et horaires suivants :

Le Commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	26/09/2025 de 09h00 à 12h00	14/10/2025 de 09h00 à 12h00
SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE	07/10/2025 de 14h00 à 17h00	23/10/2025 de 14h00 à 17h00

Article 5 :

L'enquête publique sera annoncée quinze (15) jours au moins avant son ouverture, par des avis apposés à la porte de la mairie et aux endroits habituellement prévus à cet effet, sur le site des zones concernées ainsi qu'au siège du Syndicat EAU47.

A l'issue de l'enquête le Maire de chaque commune certifiera cet affichage.

Cet avis, en forme d'affiche (format A2 sur fond jaune) en caractères apparents, précisera la nature de l'enquête, ses dates d'ouverture et de clôture, le nom du Commissaire-enquêteur, et fera connaître les jours et heures où celui-ci recevra les observations des intéressés, ainsi que les lieux où le dossier pourra être consulté.

Article 6 :

Le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité quinze jours (15 jours) au moins avant le début de l'enquête publique, et dans les huit (8) premiers jours de celle-ci, par insertion dans deux journaux locaux (SUD OUEST et DÉPÊCHE), par voie d'affichage sur les panneaux de la commune réservés à cet effet, et par voie dématérialisée sur le site internet du Syndicat EAU47 : www.eau47.fr → Nos activités → Enquêtes publiques.

Ces formalités devront être justifiées par un exemplaire certifié des publicités qui sera annexé au dossier.

Article 7 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire-enquêteur.

Les observations devront impérativement parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête, soit le **23/10/2025 à 17 h00**, faute de quoi elles ne pourront être prises en considération. Le Commissaire-enquêteur examinera les observations consignées et annexées au registre.

Après la clôture de l'enquête, le Commissaire-enquêteur remettra dans la huitaine, à Madame la Présidente du Syndicat EAU47, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire dans un délai de quinze (15) jours au maximum, un mémoire en réponse.

Le Commissaire-enquêteur lui transmettra ensuite le dossier et le rapport avec ses conclusions motivées, dans les trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport et des conclusions et avis motivés sera transmise à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Article 8 :

Après la clôture de l'enquête, copies du mémoire en réponse, du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE, SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE,** au siège du Syndicat EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse www.eau47.fr, pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

Article 9 :

Mesdames les Maires des communes de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE, SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE**, la Présidente du Syndicat EAU47 et le Commissaire-enquêteur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 10 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne (M.I.S.E.)
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux
- Mesdames les Maires des communes de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE, SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE**
- Monsieur le Commissaire-enquêteur

Fait à Agen, le 01/09/2025

La Présidente,

Syndicat Départemental EAU 47

Geneviève LE LANNIC

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE.

Par arrêté n° 25_087_A en date du 01/09/2025 Madame LE LANNIC, Présidente du **SYNDICAT MIXTE EAU47** a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE**.
Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Préfet de Lot-et-Garonne, autorité compétente en matière d'environnement, suivant arrêtés en date du 03 février 2025.
Par décision du 24 avril 2025 le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné **Monsieur Michel CHABRIER** Géomètre-expert honoraire, en qualité de Commissaire-enquêteur pour réaliser cette enquête, **Monsieur René GAMBART** étant désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en Mairies de BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE (siège de l'enquête publique) **et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE, du 22/09/2025 au 23/10/2025 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies :**

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE 6 Place de la Briolance 47 500 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE 1, place de la Mairie 47 500 les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h et les mercredis de 08h30 à 12h30

Le public veillera à respecter les gestes barrières (port du masque obligatoire) ainsi que les mesures de distanciation physique conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Le Commissaire-enquêteur tiendra ses permanences à la Mairie de :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	**26/09/2025 de 09h00 à 12h00**	**14/10/2025 de 09h00 à 12h00**
SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE	**07/10/2025 de 14h00 à 17h00**	**23/10/2025 de 14h00 à 17h00**

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-avant.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du Syndicat mixte EAU47 à l'adresse suivante : www.eau47.fr → Nos activités → Rapport/Enquêtes publiques. Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte EAU47-997 avenue du Docteur Jean Bru - 47031 AGEN Cedex, pour consulter le dossier.
Le public pourra consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser au Commissaire-enquêteur, soit par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie, soit par courriel à l'adresse ci-après :
BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE : (mairieblanquefortsurbriolance@collectivite47.fr)
SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE (mairie.st-front @wanadoo.fr)
Syndicat Mixte EAU47 avenue du Docteur Jean Bru, 47031 AGEN (n.coupeau@eau47.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une décision du Bureau Syndical d'EAU47 approuvant la modification du zonage d'assainissement après enquête publique.
Les Conseils Municipaux des communes émettront au préalable, un avis simple consultatif.
Les rapports et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** (siège de l'enquête publique) **et SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE**, au siège du Syndicat mixte EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse www.eau47.fr pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

La Présidente
Geneviève LE LANNIC

Près de chez vous

L'annuaire affaires et services

ACHETE MOTO ET VEHICULE

Professionnel depuis 2005, achète au comptant, Motos, Autos, Cyclomoteurs et Cycles anciens, mobilier et objets de garage, pièces et outillage, équipement du motard, documentations, livres, plaques émaillées, affiches, pompes à essence, jouets anciens, sujets de manège, jeux de bistrot. Déplacement dans toute la France

antiquemoto@gmail.com
tél 06 66 56 27 91

ACHÈTE PAIEMENT IMMÉDIAT !

MANTEAU DE FOURRURE, SAC À MAIN, BIJOUX OR ET FANTAISIE, MONTRES, PIÈCES DE MONNAIES, VASES, ARGENTERIE, CUIVRES, ÉTAINS, MACHINE À COUDRE, PIANO, PENDULES, TABLEAUX, MIROIRS, VAISSELLES, SCULPTURES etc... Estimation et déplacement GRATUIT. Faites confiance à un professionnel reconnu!

expertisefrancetableaux@gmail.com - Tel : 0686902203 Faites une AFFAIRE CONCLUE !

ANTIQUAIRE ACHETE

au + haut cours, pour meubler maisons bourgeoises et châteaux : tableaux, arts d'Asie, miroirs dorés, bibelots, sculptures bronze et marbre, meubles, bijoux, montres, instruments de musique violons, violoncelles, monnaies, pièces or et argent, pâtes de verre Gallé, Daum, cartes postales anciennes. Paiement comptant et immédiat. Expertises gratuites.

CAMPOY ANTIQUITES 06.09.79.15.25 campoytom@gmail.com

ANTIQUAIRE ACHETE

Tableaux, Bibelots, Bronzes, Horloges, Argenterie, Pendules, Vases, Gallé, Daum, Lalique, Livres, Timbres, Instruments de musique, Monnaies anciennes, Meubles etc... Paiement comptant et immédiat. Déplacement et expertise gratuite.

ANT DOCHE stephanchecant@gmail.com 06.81.74.46.84

ATELIER DE LUTHERIE ACHETE

Atelier de lutherie achète violons minimum 1000 Euros, violoncelles minimum 3 000 Euros même en mauvais état. Estimation et déplacement gratuit. Paiement comptant immédiat.

Contacter David 05.46.81.63.03

COLLECTIONNEUR DE VINS

Collectionneur de vins Achète au meilleur prix grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Rhône, Champagne etc. même très vieux. Alcools anciens (Cognac, Armagnac, Whisky, Chartreuse, Rhum, Calvados...).

Déplacements et estimations gratuits. Paiement comptant. Tel : 06.74.16.07.78

PHILATELISTES RECHERCHENT...

Pierre et Patrice philatélistes spécialisés achètent importantes collections de timbres, lettres, cartes postales et archives. Paiement comptant au meilleur cours. Expertises, conseils pour successions, partages, assurances et ventes (tarif sur simple demande)

Tel : 06.26.03.26.81 ou 06.33.77.56.62

COLLECTIONNEUR ACHÈTE !

Vieux vins et alcools même imbuvables : Bourgogne, Bordeaux (tout millésimes), Champagnes, Alcools anciens (rhum, cognac...), Débarras de toutes caves. Paiement immédiat.

newagencantiquite@gmail.com Tel : 0686902203 ANTIQUAIRE

DISQUAIRE

Disquaire implanté à Bordeaux depuis 1990 rachète au bon prix vos disques vinyles 33 et 45 tours. Je me déplace dans un rayon de 150km.

CONTACT
06.30.92.99.04

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau France Marchés

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €

FUMEL

CC Fumel Vallée du Lot

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Acheteur : CC Fumel Vallée du Lot, M. Didier CAMMARDE, président, 34, avenue de l'Usine, BP 10007, 47502 Fumel - Tél. 05-53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16
Mél : correspondre@aws-france.com - web : http://www.cc-fumelvalleedulot.com/
Siret : 20000000000000
Groupement de commandes : Non.
L'avis implique un marché public.
Objet : achat de véhicules roulants neufs et d'occasion.
Référence acheteur : 25FCSVEHROULANTS
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu de livraison : Fumel Vallée du Lot, 782, route de Cuzorn, 47500 Fumel
Description : Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.
Classification CPV : Principale : 34100000 - Véhicules à moteur
Forme du marché :
Prestation divisée en lots : Oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot 1 - Pelle hydraulique d'occasion sur pneus de 10 à 12 t en ordre de marche CPV 43261000
Lieu de livraison : 782, route de Cuzorn, 47500 Fumel
Lot 2 - Camion polybenne de 7,5 t de PTAC pour la collecte des dépôts sauvages CPV 34134200
Lieu de livraison : 782, route de Cuzorn, 47500 Fumel
Conditions de participation :
Critères : remis au R.C.
Marché réservé : Non.
Réduction du nombre de candidats : Non.
La consultation comporte des tranches : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
Visite obligatoire : Non.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs : Via la plateforme AWS
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Dépôt dématérialisé : Activé.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : le mardi 23 septembre 2025 à 14 heures au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français
Envoi à la publication : Le mardi 2 septembre 2025
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : http://agysoft.marches-publics.info/

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

eau47

Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la modification du zonage d'assainissement des communes de Blanquefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-Lémance

Par arrêté n° 25_087_A en date du 1er septembre 2025 Mme LE LANNIC, Présidente du SYNDICAT MIXTE EAU47 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de Blanquefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-Lémance.
Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Préfet de Lot-et-Garonne, autorité compétente en matière d'environnement, suivant arrêté en date du 03 février 2025.
Par décision du 24 avril 2025 le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné **M. Michel CHABRIER** Géomètre expert honoraire, en qualité de Commissaire enquêteur pour réaliser cette enquête, **M. René GAMBART** étant désigné comme commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête publique se déroulera en Mairies de Blanquefort-sur-Briolance (siège de l'enquête publique) et Saint-Front-sur-Lémance, du **22 septembre 2025 au 23 octobre 2025 à 17 h 00**, aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies :
- Blanquefort-sur-Briolance, 4 place de la Briolance, 47500 du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.
- Saint-Front-sur-Lémance, 1 place de la Mairie, 47500 les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 et les mercredis de 08 h 30 à 12 h 30.
Le public veillera à respecter les gestes barrières (port du masque obligatoire) ainsi que les mesures de distanciation physique conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.
Le Commissaire-enquêteur tiendra ses permanences à la Mairie de :
Blanquefort-sur-Briolance : Le 26 septembre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00, et le 14 octobre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00 ;
Saint-Front-sur-Lémance : Le 07 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, et le 23 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.
Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-avant.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du Syndicat mixte EAU47 à l'adresse suivante : www.eau47.fr - Nos activités - Rapports/Enquêtes publiques. Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte EAU47, 997 avenue du Docteur Jean Bru, 47031 Agen Cedex, pour consulter le dossier.
Le public pourra consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser au Commissaire-enquêteur, soit par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie, soit par courriel à l'adresse ci-après :
- Blanquefort-sur-Briolance : (mairieblanquefortsurbriolance@orange.fr) ;
- Saint-Front-sur-Lémance : (mairie.st-front@wanadoo.fr) ;
- Syndicat Mixte EAU47, avenue du Docteur Jean Bru, 47031 Agen (n.cmaynes@eau47.fr).
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une décision du Bureau Syndical d'EAU47 approuvant la modification du zonage d'assainissement après enquête publique.
Les Conseils Municipaux des communes émettront au préalable, un avis simple consultatif.
Les rapports et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Blanquefort-sur-Briolance (siège de l'enquête publique) et Saint-Front-sur-Lémance, au siège du Syndicat mixte EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse www.eau47.fr pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

La Présidente,
Geneviève LE LANNIC

Publiez votre annonce légale
7 jours sur 7 - 24 h sur 24

1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
2 Visualisez votre avis avant sa parution
3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest
SUD OUEST

Près de chez vous

L'annuaire affaires et services

ACHETE MOTO ET VEHICULE

Professionnel depuis 2005, achète au comptant, Motos, Autos, Cyclomoteurs et Cycles anciens, matériel et objets de garage, pièces et outillage, équipement de record, décorations, livres, plaques émaillées, affiches, pompes à essence, jouets anciens, objets de ménage, jeux de société. Déplacement dans toute la France

antiquemoto@gmail.com, tél.06 66 56 27 91

ACHÈTE PAIEMENT IMMÉDIAT !

MANTEAU DE FOURRURE, SAC À MAIN, BIJOUX OR ET FANTAISIE, MONTRES, PIÈCES DE MONNAIES, VASES, ARGENTERIE, CUIVRES, ÉTAINS, MACHINE À COUDRE, PIANO, PENDULES, TABLEAUX, MIROIRS, VAISSELLES, SCULPTURES etc... Estimation et déplacement GRATUIT. Prière contacter un professionnel ressérieux !

expertisefrancetableaux@gmail.com - Tel : 0686902203 Faites une AFFAIRE CONCLUE !

ANTIQUAIRE ACHETE

Tableaux, Bibelots, Bronzes, Montres, Argenterie, Pendules, Vases, Gallé, Daum, Lalique, Livres, Timbres, Instruments de musique, Montres anciennes, Meubles etc... Paiement comptant et immédiat. Déplacement et expertise gratuite

ANT ROCHE stephrochant@gmail.com 06.11.74.46.84

ANTIQUAIRE ACHETE

au + haut cours, pour meubler maisons bourgeoises et châteaux : tableaux, arts d'Asie, miroirs dorés, bibelots, sculptures bronze et marbre, meubles, bijoux, montres, instruments de musique violons, violoncelles, montres, pièces or et argent, pâtes de verre Gallé, Daum, cartes postales anciennes. Paiement comptant et immédiat. Expertises gratuites

CAMPOY ANTIQUITES 06.09.70.10.25 campoytom@gmail.com

ATELIER DE LUTHERIE ACHETE

Atelier de lutherie achète violons minimum 1000 Euros, violoncelles minimum 3 000 Euros même en mauvais état. Estimation et déplacement gratuit. Paiement comptant immédiat.

Contactez David 06.46.81.03.03

DISQUAIRE

Disquaire implanté à Bordeaux depuis 1996 rachète au bon prix vos disques vinyles 33 et 45 tours. Je me déplace dans un rayon de 150km.

CONTACT 06.30.92.99.04

COLLECTIONNEUR ACHÈTE !

Vieux vins et alcools mêmes imbuvables ! Bourgogne, Bordeaux (tout millésimes), Champagnes, Alcools anciens (rhum, cognac...). Débarras de toutes caves. Paiement immédiat.

newgaunlquite@gmail.com Tel : 0686902203 ANTIQUAIRE

PHILATELISTES RECHERCHENT...

Pierre et Patrice philatélistes spécialistes achètent importantes collections de timbres, lettres, cartes postales et archives. Paiement comptant au meilleur cours. Expertises, conseils pour successions, partages, assurances et ventes (vaff sur simple demande).

Tél : 06.26.03.06.81 ou 06.33.77.66.62

COLLECTIONNEUR DE VINS

Collectionneur de vins Achète au meilleur prix grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Rhône, Champagne etc. même très vieux. Alcools anciens ! Cognac, Armagnac, Whisky, Chartreuse, Rhum, Calvados...)

Déplacements et estimations gratuits. Paiement comptant. Tel. 06.74.16.07.78

Annonces près de chez vous
mercredi et vendredi
Vous souhaitez publier votre annonce ?*
Contactez-nous : **pub@sudouest.fr**
* Rubriques réservées aux professionnels et associations.
Charente Libre · DL Dordogne Libre · L'ÉCLAIR · La République des Pyrénées · SUD OUEST

Annonces automobile
vendredi
Vous souhaitez publier votre annonce ?*
Contactez-nous : **pub@sudouest.fr**
* Rubriques réservées aux professionnels et associations.
Charente Libre · DL Dordogne Libre · L'ÉCLAIR · La République des Pyrénées · SUD OUEST

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau France Marchés Publics

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis

Commune de Saumejan

AVIS

concernant l'aménagement foncier lié à la Ligne Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse

Une commission intercommunale d'aménagement foncier va être constituée en application de l'article L. 121-1 du code Rural et de la Pêche Maritime, comprenant trois propriétaires possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont deux titulaires et un suppléant.
Cette élection aura lieu **au conseil municipal le 13 octobre 2025 ;**
les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date, à 17 h 00.
Le maire de Saumejan, RIVETTA Françoise

Enquêtes publiques

eau47

Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la modification du zonage d'assainissement des communes de Blanquefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-Lémance

Par arrêté n° 25_087_A en date du 11 septembre 2025 Mme LE LANNIC, Présidente du SYNDICAT MIXTE EAU47 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de Blanquefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-Lémance.
Ce projet a été jugé soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Préfet de Lot-et-Garonne, suivant complément au rapport d'environnement, suivant arrêté en date du 03 février 2025.
Par décision du 24 août 2025 le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné **M. Michel CHABRIER** Géomètre-expert honoraire, en qualité de Commissaire-enquêteur pour réaliser cette enquête, **M. René GAMBART** étant désigné comme commissaire enquêteur supplétif.
L'enquête publique se déroulera en Mairies de Blanquefort-sur-Briolance (siège de l'enquête publique) et Saint-Front-sur-Lémance, **du 22 septembre 2025 au 23 octobre 2025 à 17 h 00,** aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies :
• Blanquefort-sur-Briolance, 6 place de la Briolance, 47505 du lundi au vendredi de 8 h 00 à 13 h 00.
• Saint-Front-sur-Lémance, 1 place de la Mairie, 47500 les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 h 30 à 17 h 00 et les mercredis de 08 h 30 à 12 h 30.
Le public veillera à respecter les gestes barrières (port du masque obligatoire) ainsi que les mesures de distanciation physique conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.
Le Commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la Mairie de :
Blanquefort-sur-Briolance : Le 26 septembre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00, et le 14 octobre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00 ;
Saint-Front-sur-Lémance : Le 07 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, et le 23 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.
Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-avant.
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du Syndicat mixte EAU47 à l'adresse suivante : www.eau47.fr - Nos activités - Rapport/Enquêtes publiques. Le public pourra déposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte EAU47, 997 avenue du Docteur Jean Bru, 47031 Agen Cedex, pour consulter le dossier.
Le public pourra consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser au Commissaire-enquêteur, soit par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie, soit par courriel à l'adresse ci-après :
• (Blanquefort-sur-Briolance : (mairie@blanquefortsurbriolance@wanadoo.fr).
• Saint-Front-sur-Lémance : (mairie_st-front@wanadoo.fr).
• Syndicat Mixte EAU47, avenue du Docteur Jean Bru, 47031 Agen (e.coupau@eau47.fr).
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une décision du Bureau Syndical (EAU47) approuvant la modification du zonage d'assainissement après enquête publique.
Les Conseils Municipaux des communes concernées ont préalablement été avis simple consultatif.
Les rapports et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Blanquefort-sur-Briolance (siège de l'enquête publique) et Saint-Front-sur-Lémance, au siège du Syndicat mixte EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse www.eau47.fr pendant un an à compter de la fin de l'enquête.
La Présidente
Geneviève LE LANNIC

ANNONCES

RDV ÉDITORIAUX Chaque semaine

DISPONIBLE EN LIGNE & DANS LE JOURNAL

AVEC LA LA DÉPÊCHE

JE SUIS INFORMÉ CHAQUE JOUR

LUNDI : spécial SPORT
MARDI : spécial ÉCO
MERCREDI : spécial SANTÉ
TOUS LES JOURS : SPORT, CULTURE & LOISIRS
WEEK-END : MIDI & DIVERTO

LA DÉPÊCHE
www.ladepeche.fr

JE SUIS UN PARTICULIER
JE PASSE MA PETITE ANNONCE
en téléphonant au:04 30 00 70 00*
LA DÉPÊCHE · MIDI COMPAGNIE · Le Petit Bleu · L'Indépendant · RÉPUBLIQUE · la Gazette
Règlement par CB du lundi au vendredi de 08 à 12h et de 14h à 17h00

CLUB ABONNÉS LA DÉPÊCHE
L'abonnement au journal : des privilèges au quotidien !
www.abonnement.ladepeche.fr

LA DÉPÊCHE

Tirage du jeudi 4 septembre 2025
Nombre d'exemplaires : 98.767

Rencontres - Voyance

Contacts

VOYANCE

MAÎTRE BOUMBA
06 28 68 33 46

PROFESSEUR AU
Résultats sous 3 jours
Grand médium
Paiement après résultats
06 46 92 74 90

Payement après résultats
RAPIDITÉ - EFFICACITÉ
en 3 jours
MONSIEUR PIERRE
Célèbre Voyant Médium
06 11 05 31 14

Rencontres union

FEMMES

06 26 82 18 02

STOP CELIBAT
Rencontres Sérieuses
06 45 20 24 17

06 14 59 17 90
Michelle séparée 49a
Divorcée vivant seule
Si 06.19.43.36.04

Chez expertise du
SEXE AU TÉLÉPHONE
ou chauffeur
EN DIRECT et SANS ATTENTE
0805 695 736

06 01 41 08 43

Diverto
Votre magazine TV tous les dimanches avec votre journal

Légales

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

eau

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

6	1	7	8	6	2	3	4	5
3	2	5	7	9	4	8	6	1
8	4	1	5	3	7	9	2	6
4	3	6	2	1	9	5	7	8
6	5	9	3	7	6	2	1	4
1	7	2	4	8	5	6	3	9
5	4	1	6	2	7	9	8	3
7	9	3	5	4	8	1	2	6
2	6	8	9	3	1	4	5	7

DIFFICILE

9	3	6	7	8	5	1	2	4
8	1	7	9	2	4	3	5	6
2	4	5	1	3	6	7	8	9
1	9	8	3	4	7	2	6	5
7	5	2	8	6	9	4	3	1
4	6	3	2	5	1	8	9	7
3	7	1	5	9	8	6	4	2
5	8	4	6	7	2	9	1	3
6	2	9	4	1	3	5	7	8

Mots croisés N° 6585

HORIZONTALEMENT :
I.- TURBOTIÈRE. -II.- RHO. DANSER. -III.- ELUDENT. SÉ. -IV.- NATO. KILIM. -V.- CNIDE. MALI. -VI.- NÉ. DÉMIT. -VII.- CHELEM. PEL. -VIII.- OU. IN. SENS. -IX.- AMÉNAGÉ. CM. -X.- TÊTE. ALLÉE. -

VERTICALEMENT :
A.- TRENCH-COAT. -B.- UHLAN. HUME. -C.- ROUTINE. ET. -D.- DOODLINE. -E.- ODE. ENA. -F.- TANK. DM. GA. -G.- INTIME. SEL. -H.- ES. LAMPE. -I.- RÉSILIENCE. -J.- ÉRÉMITISME. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

ANNONCES

LA DÉPÊCHE

Pour vous abonner,
rendez-vous sur abonnement.ladepeche.fr

LE JOURNAL PAPIER
livré à domicile

INCLUS Accès illimité à ladepeche.fr
Le journal numérique en avant-première et tous les contenus de ladepeche.fr

LA DÉPÊCHE le club.
Profitez d'avantages en illimités sur le club abonnés

CLUB ABONNÉS LA DÉPÊCHE
L'abonnement au journal : des privilèges au quotidien !
www.abonnement.ladepeche.fr

SOLUTION DES JEUX

SUDOKU FACILE

1	5	4	6	9	2	7	8	3
2	6	7	3	5	8	4	9	1
8	9	3	4	7	1	2	5	6
4	8	6	7	2	9	1	3	5
7	1	9	5	4	3	6	2	8
5	3	2	8	1	6	9	4	7
9	7	5	1	3	4	8	6	2
6	2	1	9	8	5	3	7	4
3	4	8	2	6	7	5	1	9

DIFFICILE

8	6	7	5	2	9	4	1	3
1	5	3	4	6	7	8	2	9
6	2	4	1	8	3	5	6	7
7	8	6	9	5	2	1	3	4
4	3	1	6	7	8	2	9	5
5	9	2	3	1	4	6	7	8
2	1	8	7	9	5	3	4	6
3	7	5	2	4	6	9	8	1
9	4	9	8	3	1	7	5	2

Mots croisés N° 6606

HORIZONTALEMENT :
I.- RÉSURGENCE. -II.- AMUSANT. AC. - III.- DÉBUTE. OMO. -IV.- IULE. IGURS. - V.- ILES. TÉL. -VI.- LAM. TSAR. -VII.- OMEGA. NET. -VIII.- GASOIL. MAL. - IX.- UN. ANIMENT. -X.- ÉTAL. TAETE. -

VERTICALEMENT :
A.- RADIOLOGUE. -B.- ÉMEU. AMANT. -C.- SUBLIMES. -D.- USUEL. GOAL. -E.- RAT. ÉTAIN. -F.- GNEISS. LIT. -G.- ET. AN. MA. -H.- OUTREMER. -I.- CAMÉE. TANT. -J.- ÉCOSSE. ITE. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

Contacts - Rencontres - Voyance

LA DÉPÊCHE LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN
Découvrez notre offre 100% numérique
▶ L'e-journal dès 5h du matin sur web et mobile
▶ L'accès en illimité à tous les contenus de ladepeche.fr
Retrouvez nos offres d'abonnement sur ladepeche.fr

Légales

Chaque mardi
L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE
de votre région dans
DÉPÊCHE ÉCO

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

Commune de BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE

MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE

ENQUETE PUBLIQUE

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée : Sophie GARGOWITSCH,

Maire de la commune de BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE

Certifie :

Procéder à l'affichage **le 08 septembre 2025 jusqu'au 23 octobre 2025 inclus,** en la forme habituelle, à la porte principale de la Mairie et aux lieux accoutumés, de l'Arrêté syndical n° 25_087_A du 1er Septembre 2025 et son avis prescrivant l'enquête publique sur la modification du zonage de l'assainissement des Communes de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE**

Blanquefort sur Briolance,
Le 08 septembre 2025

Madame le Maire,
S. GARGOWITSCH.

MAIRIE

SAINT FRONT SUR LEMANCE
LOT ET GARONNE
- 47500 -

Tél : 05.53.40.61.38
Mail : mairie.st-front@wanadoo.fr

Saint Front sur Lémance, le 10 novembre 2025

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Marie COSTES, Maire de SAINT FRONT SUR LEMANCE, **CERTIFIE** que l'avis d'enquête publique relative à la modification du zonage d'assainissement des communes de Blanquefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-Lémance a bien été affichée en Mairie du 22 septembre au 23 octobre 2025.

Marie COSTES,
Maire

.